



Pôle Education et Enfance
BENTO / laboratoire d'expressions
en partenariat avec le Pôle Culture,
l'Éducation Nationale,
et avec le soutien de la DRAC Grand Est



CAHIER DES CHARGES **Résidence-Mission. BENTO-Lieu de culture**

Le BENTO, laboratoire d'expressions lance un APPEL A CANDIDATURES en direction d'un artiste opérant dans le champ de la création contemporaine.

1. Les partenaires

La Résidence-Mission s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre le BENTO, structure d'éducation artistique du Pôle Education et Enfance, l'Éducation Nationale et un lieu culturel à définir.

Le BENTO, ouvert sur la ville et sur le territoire de l'agglomération mulhousienne, participe à l'éducation transversale des arts, sciences et pratiques numériques des publics scolaires, périscolaires et extrascolaires par la mise en œuvre de projets et d'ateliers transversaux liant les pratiques artistiques, numériques et scientifiques.

Le Bento est pilote de cette Résidence-Mission.

<https://www.facebook.com/Le-BENTO-105743163241185/>

L'école, en lien avec l'éducation Nationale, et le périscolaire sont les publics cibles de cette Résidence-Mission.

Un lieu de culture artistique, patrimonial, technique ou scientifique de Mulhouse (le musée du chemin de fer, le musée historique, le musée des beaux-arts, le CIAP, la filature, l'artothèque, le musée de l'impression sur étoffes...) qui présente des expositions temporaires thématiques ou monographiques. Il sera une ressource, une référence ou un point de départ aux projets engagés dans cette résidence, le choix sera à définir en fonction de l'axe de la résidence.

2. Une Résidence-Mission en lien avec la programmation muséale ou patrimoniale

Qu'est-ce qu'une Résidence-Mission ?

La Résidence-Mission se déploiera au sein d'un établissement scolaire, elle s'applique à un territoire de proximité ; elle pourra cependant sensibiliser d'autres enfants d'autres quartiers ainsi que leurs parents par des actions et des projets ciblés.

La Résidence-Mission repose sur une pleine disponibilité de l'artiste, durant 3 mois à situer entre janvier et juin 2018 ainsi que sur une sensibilisation du jeune public (5-12 ans) en lien avec la programmation du lieu partenaire.

Une Résidence-Mission n'est pas une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre mais elle a pour objectif le développement des capacités d'imagination et d'expression des enfants.

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une action d'éducation artistique donnant à voir et à comprendre la création artistique et de mettre en œuvre un processus (réflexion, expérimentation, réalisation) auprès du jeune public incluant le support d'une œuvre issue d'un tiers lieu.

Il est important que les projets envisagés par l'artiste, s'articulent avec la fréquentation du lieu de culture artistique, patrimonial, technique ou scientifique sur la période de résidence. Le lieu sera déterminé selon les domaines transversaux inhérents aux pratiques de l'artiste et au projet global de l'école.

La nature des interventions sera à affiner au cours de la résidence après avoir rencontré les publics et les œuvres exposées.

3. Enjeux et objectifs :

- permettre au plus grand nombre d'habitants du territoire d'appréhender la création contemporaine en provoquant la rencontre et une initiation aux concepts artistiques.
- contribuer à développer l'esprit critique par le biais de la discussion, d'échanges, de découvertes d'œuvres et en s'appuyant sur des techniques variées auprès du jeune public.
- contribuer au développement culturel et artistique de la Ville, et plus particulièrement à une éducation artistique cohérente, mutualisant les énergies de ses multiples acteurs.
- favoriser l'utilisation des connaissances théoriques par la pratique, et inciter à questionner le monde.
- contribuer à réduire les inégalités d'accès à l'art et aux cultures.
- proposer des projets favorisant des passerelles entre les différents temps de l'enfant.

4. Appel à candidature

Il est recherché en vue d'une Résidence-Mission, qui va s'exercer sur la Ville de Mulhouse dans l'école élémentaire Victor Hugo, un(e) artiste vivant dans la région Alsace, dont la recherche et la production sont inscrites dans le champ de la création contemporaine. L'artiste privilégie dans sa pratique un intérêt pour différents domaines (sciences, pratiques numériques, architecture...) et l'échange langagier. Il (elle) devra notamment être en mesure de proposer et de mener 5 à 7 projets artistiques liant ses processus de création, les objectifs pédagogiques et les attentes des partenaires avec l'exposition d'un lieu culturel, artistique, patrimonial, technique ou scientifique. Il (elle) saura s'adapter à un jeune public (6 à 12 ans) et encadrer des groupes de 15 à 30 enfants. Les projets seront menés sur temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Peut faire acte de candidature tout(e) artiste professionnel(le) en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la Résidence-Mission. L'artiste maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une première étape de sélection des candidatures se fait selon la nature de son travail, des méthodes et de l'expérience.

5. Mise en œuvre de la Résidence-Mission

Une première phase de repérage de 2 jours, en amont de la résidence, permettra de déterminer les axes des projets et de programmer la résidence avec les acteurs

impliqués (le BENTO, le lieu culturel, l'équipe enseignante de l'école élémentaire Victor Hugo de Mulhouse, les responsables et animateurs périscolaires, etc.).

L'artiste présentera aux partenaires, ses productions, sa démarche artistique et ses axes de recherches. Les partenaires seront invités à faire une présentation synthétique de leurs attentes. Les grands axes et thèmes en seront dégagés. L'artiste-résident(e) pourra ainsi contextualiser le cadre global de sa résidence pour composer ses pistes de projets.

Une deuxième phase de rencontre, située en tout début de la résidence, permettra de présenter les projets, leur grandes phases et les moyens de réalisation envisagés afin de les ajuster aux objectifs pédagogiques lors de rencontres individuelles avec chacun des professionnels partenaires (les enseignants de l'école, le responsable périscolaire...), accompagnés par le BENTO.

Les professionnels seront également sollicités, lors de ces rencontres afin d'ajuster et de développer avec l'artiste résident(e) les étapes de création et de réalisation. Ainsi seront anticipés les besoins en connaissances pré-requises chez les enfants et les besoins en termes de gestion de groupe et permettra aussi de préparer les projets.

Au-delà de ces rencontres et jusqu'à la phase de construction des projets, le matériel devra être commandé.

Une troisième phase de résidence, au cours de laquelle se mettra en œuvre les actions auprès des publics. Chaque action envisagée, se déploiera au sein :

- d'un établissement scolaire
- d'un périscolaire de proximité
- du lieu de culture artistique, patrimonial, technique ou scientifique, pour les visites
- du BENTO, laboratoire d'expressions

Il est impératif qu'au moins une visite de l'exposition d'un des lieux culturels soit organisée avec les groupes partenaires des projets (professionnels et jeunes).

Le protocole de visite est à définir conjointement par l'artiste et l'équipe de médiation de la structure.

Au tout début de cette phase, l'artiste sera visité par la conseillère pédagogique en arts plastiques pour recevoir un agrément de l'Education Nationale pour travailler avec le public scolaire.

Une quatrième phase, de restitution correspond à un moment de présentation des travaux réalisés par les enfants en fin de résidence. La forme reste au choix de l'artiste et des acteurs (exposition, performance, installation, etc.). Les représentants des partenaires financiers (DRAC Grand Est) y seront conviés.

Enfin, **une cinquième phase, de bilan** après la résidence est consacrée aux bilans demandés à la fois à l'artiste-résident(e), et aux partenaires.

Ceci, notamment afin d'alimenter les demandes de retour de la DRAC sur les actions financées.

6. Période, durée de la résidence et du temps de travail

La première phase (repérage et rencontre) de la résidence est prévue pour 2 jours entre janvier et février 2018 et sa restitution entre fin mai et mi-juin 2018.

Il s'agit donc d'une résidence de trois mois pleins et consécutifs pendant lesquels l'artiste libéré(e) devra effectuer **120 heures en vis-à-vis** avec les enfants.

En plus de ces heures, l'artiste sera tenu(e) d'organiser son travail, de préparer ses ateliers, de rencontrer à plusieurs reprises les différents partenaires, de valoriser les projets lors d'une restitution finale auprès du public et des financeurs.

Il/Elle s'engage donc à être pleinement disponible dans le cadre de son contrat.

7. Conditions financières et matérielles

L'artiste retenu(e) bénéficie d'une allocation financière de 6 000 euros TTC. Ceci grâce aux contributions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC Grand Est).

Le paiement, sur facture, pourra être effectué en 1, 2 ou 3 fois au prorata des heures effectuées.

Ce tarif DRAC englobe les heures de vis-à-vis avec les publics, de préparation, les réunions, les accrochages et les temps de restitution.

L'artiste retenu(e) est appelé(e) à résider de manière effective sur le territoire. L'artiste doit être autonome dans ses déplacements et son logement.

3 voyages aller-retour de son domicile au lieu de résidence sont pris en charge, sur justificatif. En revanche, les autres voyages du domicile au territoire de la résidence ainsi que les repas sont à sa charge.

L'école élémentaire Victor Hugo mettra à disposition de l'artiste-résident(e), un atelier où travailler et recevoir les enfants.

Le matériel et les consommables seront pris en charge par l'école sur une demande de financement municipal, type FAI (Financement d'Aide à l'Initiative) et devront être commandés avant le démarrage des projets au début de la phase 2 après validation des projets par les équipes partenaires.

Le matériel graphique ou technique spécifique sera prêté ou commandé par le BENTO dans la mesure de son équipement.

8. Cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la structure opératrice et de l'artiste accueilli est signé avant le début de la résidence.

9. Les partenaires locaux

La dimension territoriale de l'action implique un travail avec les établissements scolaires et périscolaires et nécessite un lien fort avec les structures et équipements qui sont implantés sur la Ville de Mulhouse mais aussi sur l'agglomération (m2A).

10. Accompagnement

Le pilote de la Résidence-Mission est, pour le Pôle Education et Enfance, le BENTO, laboratoire d'expressions.

Cette structure d'éducation artistique a pour missions :

- d'être le garant de la bonne conduite pédagogique des ateliers proposés,
- d'accompagner l'artiste retenu(e) afin de le (la) guider dans sa découverte du territoire,
- de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail,
- d'organiser cette résidence avec le concours des services, associations, structures, équipes pédagogiques,
- de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels (deuxième phase de la Résidence-Mission), les rencontres avec les équipes pédagogiques avec le concours des conseillers pédagogiques, les rencontres avec les équipes d'animateurs ou de responsables périscolaires,
- de soutenir à la réalisation des gestes artistiques (troisième phase de la Résidence-Mission),
- d'assurer la gestion administrative de la résidence.

11. Les éléments à fournir sont :

- une lettre de motivation et d'intention faisant état d'une bonne compréhension des attendus et de la forme de la Résidence-Mission (transversalité des pratiques...)
- un curriculum vitae,
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste-candidat(e),
- une liste de formes / productions disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence. Le cas échéant, une liste des ressources documentaires également disponibles à la diffusion serait appréciée,
- un numéro Siret,
- toutes expériences similaires, projets et actions vers le jeune public peuvent être relatées.

Attention, il n'y a pas de projet à produire pour cet appel à candidature. La lettre de motivation doit, par contre, évoquer certaines des pistes ou des axes que l'artiste candidat(e) envisage de proposer aux équipes de professionnels rencontrées en vue de la coréalisation de gestes artistiques.

Les projets seront déterminés et co-construits avec les partenaires après une première rencontre.

Les candidatures sont à adresser au plus tard pour le **30 septembre 2017** par mail de préférence, à l'adresse suivante :

yannick.weynacht@mulhouse-alsace.fr

Pôle Education et Enfance

11 avenue Kennedy, 68200 Mulhouse

L'artiste précise également si il ou si elle souhaite que ses supports et documents lui soient retournés.

La commission de sélection sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu(e) à partir de fin octobre **2017**.

Pour plus d'informations, contacter :

Caroline Brendel, Responsable

Le BENTO, laboratoire d'expressions

5 rue de Provence, 68100 Mulhouse, 03 69 77 77 55 / 03 69 77 77 08